

L'implantation du

PLAN THÉRAPEUTIQUE INFIRMIER

Plan d'action triennal 2006-2009

APPLICATION DE LA LOI 90



Ordre
des infirmières
et infirmiers
du Québec

**Document adopté par le Bureau de l'Ordre des
infirmières et infirmiers du Québec à sa réunion
des 20 et 21 avril 2006**

COORDINATION ET RÉDACTION

Judith Leprohon, directrice, Direction scientifique
Ginette Thériault, directrice, Direction des affaires externes

PRODUCTION

Direction des services aux clientèles et des communications, OIIQ

Coordination

Sylvie Couture, coordonnatrice des publications
Karine Méthot, adjointe

Révision linguistique

Françoise Turcotte
Odette Lord

Conception graphique

Marc Senécal / Inoxidée

Réalisation graphique

Béland Design

Distribution

Centre de documentation

Ordre des infirmières et infirmiers du Québec
4200, boulevard Dorchester Ouest
Montréal (Québec) H3Z 1V4
Téléphone : 514 935-2501 ou 1 800 363-6048
Télécopieur : 514 935-5273
cdoc@oiiq.org
www.oiiq.org

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2006
ISBN-10 : 2-89229-404-5
ISBN-13 : 978-2-89229-404-0

ISBN-10 : 2-89229-405-3 (version PDF)
ISBN-13 : 978-2-89229-405-7 (version PDF)

© Ordre des infirmières et infirmiers du Québec
Tout droits réservés

Note – Conformément à la politique rédactionnelle de l'OIIQ,
le féminin est utilisé seulement pour alléger la présentation.

PRÉAMBULE

1. ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ

Actions de l'OIIQ	7
Indicateurs pour le suivi de l'implantation	10
Suivi de l'implantation et bilan au 31 mars 2009	12

2. ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT

Actions de l'OIIQ	15
Indicateurs pour le suivi de l'implantation	17
Suivi de l'implantation et bilan au 31 mars 2009	18

3. ENSEMBLE DES INFIRMIÈRES

Actions de l'OIIQ	21
Suivi de l'implantation et bilan au 31 mars 2009	22

ANNEXE

TABLEAU-SYNTÈSE

Plan d'action triennal 2006-2009 pour l'implantation du plan thérapeutique infirmier	24
--	----

En avril 2006, le Bureau de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ) a adopté une norme de documentation du plan thérapeutique infirmier ainsi qu'un plan d'action triennal pour son implantation. Le présent document vise à informer et à soutenir les infirmières qui assureront l'intégration du plan thérapeutique infirmier dans les établissements de santé et les établissements d'enseignement.

RAPPEL DES ORIENTATIONS RELATIVES AU PLAN THÉRAPEUTIQUE INFIRMIER

Déterminé et ajusté par l'infirmière à partir de son évaluation clinique et consigné au dossier du client, le plan thérapeutique infirmier dresse le profil clinique évolutif des problèmes et des besoins prioritaires du client. Il fait également état des directives infirmières données en vue d'assurer le suivi clinique du client et qui portent, notamment, sur la surveillance clinique, les soins et les traitements. Couvrant le continuum de soins et de services, le plan thérapeutique infirmier peut englober un ou plusieurs épisodes de soins.

Le plan thérapeutique infirmier permet de rendre facilement accessibles les décisions cliniques prises par l'infirmière à partir de son évaluation et qui sont cruciales pour le suivi clinique du client. Compte tenu de son caractère essentiel pour la protection du public, le Bureau de l'OIIQ a adopté la norme suivante :

NORME

L'INFIRMÈRE CONSIGNE AU DOSSIER DE CHAQUE CLIENT, DANS UN OUTIL DE DOCUMENTATION DISTINCT, LE PLAN THÉRAPEUTIQUE INFIRMIER QU'ELLE DÉTERMINE AINSI QUE LES AJUSTEMENTS QU'ELLE Y APPORTE SELON L'ÉVOLUTION CLINIQUE DU CLIENT ET L'EFFICACITÉ DES SOINS ET DES TRAITEMENTS QU'IL REÇOIT.

Tous les membres de l'OIIQ, qu'ils exercent en pratique clinique, en formation, en gestion ou en recherche, doivent connaître la norme de documentation du plan thérapeutique infirmier et l'appliquer, le cas échéant. Ainsi, le Bureau a résolu de fixer l'entrée en vigueur de cette norme au 1^{er} avril 2009 et, à compter de cette date, d'en vérifier l'application dans le cadre des activités de surveillance générale de l'exercice infirmier.

PLAN D'ACTION TRIENNAL 2006-2009 POUR L'IMPLANTATION DU PLAN THÉRAPEUTIQUE INFIRMIER

Le plan d'action triennal 2006-2009 présenté dans ce document vise l'implantation du plan thérapeutique infirmier à l'échelle du Québec. Il comporte trois phases : le démarrage la première année, l'implantation la deuxième année et la consolidation la troisième année. Il a été établi de façon à orchestrer l'intégration progressive du plan thérapeutique infirmier à la fois dans les établissements de santé et les établissements d'enseignement ainsi qu'auprès de l'ensemble des infirmières. Le plan d'action est illustré dans le tableau-synthèse en annexe.

L'implantation du plan thérapeutique infirmier oblige à jeter un nouveau regard sur des éléments connus de l'exercice infirmier. Comme ce plan est étroitement lié au contexte de pratique et à la documentation des soins infirmiers, il n'est pas facile de prendre la distance requise pour bien en saisir toute la signification et toute la portée. Par conséquent, le plan d'action triennal privilégie les activités qui permettent des échanges directs, afin que les publics cibles – les infirmières des établissements de santé, les infirmières des établissements d'enseignement et l'ensemble des infirmières – puissent s'approprier pleinement la notion de « plan thérapeutique infirmier » au regard de leur pratique et de leurs besoins.

OBJECTIFS DU PLAN D'ACTION TRIENNAL

Le plan d'action triennal vise à :

- créer des conditions favorables pour l'implantation la plus efficace possible du plan thérapeutique infirmier ;
- atteindre les trois publics cibles en adoptant une approche mobilisatrice, par la diversité des activités ;
- assurer un soutien continu, tant pour l'implantation que pour son maintien.

CONTEXTE D'IMPLANTATION DU PLAN THÉRAPEUTIQUE INFIRMIER

Le plan d'action proposé tient compte du contexte dans lequel s'implantera le plan thérapeutique infirmier et qui se caractérise comme suit :

- Le *système de santé* est en mutation, alors que les centres de santé et de services sociaux sont en phase d'organisation. Le continuum de soins et de services pour diverses clientèles constitue actuellement une cible prioritaire qui fait l'objet de nombreux projets cliniques.
- En ce qui concerne le *système professionnel*, les retombées de l'entrée en vigueur de la loi 90 commencent à se manifester dans les milieux cliniques. Entre autres, plusieurs projets de réorganisation des soins sont mis en œuvre en vue d'optimiser la contribution des membres de l'équipe multidisciplinaire, concrétisant ainsi la collaboration interprofessionnelle préconisée par la réforme du système professionnel.
- Dans le *système de l'éducation*, outre la pénurie de professeures et d'enseignantes qui s'accroît, le fossé entre la formation et la pratique clinique perdure en ce qui a trait au plan de soins. Le plan thérapeutique infirmier pourra établir un pont entre les deux.

Le plan d'action triennal vise l'intégration du plan thérapeutique infirmier (PTI) à la pratique clinique dans l'ensemble des établissements de santé du Québec au 1^{er} avril 2009. Cette partie du document décrit les principales actions que l'OIIQ mènera de 2006 à 2009 et propose des indicateurs pour soutenir l'implantation du PTI dans les établissements de santé. Le tableau I (p. 13) donne un aperçu chronologique des éléments du plan d'action qui concernent directement ces établissements. Le suivi de l'implantation du PTI est évoqué brièvement à la fin de cette partie.

ACTIONS DE L'OIIQ

Au cours de la période 2006-2009, et plus particulièrement durant la phase de démarrage, l'OIIQ mettra en œuvre plusieurs mesures pour informer et soutenir les infirmières qui exercent dans les établissements de santé. Cette section présente les actions spécifiques que mènera l'OIIQ relativement à l'intégration du PTI dans les établissements de santé. D'autres actions visant l'ensemble des infirmières sont décrites dans la troisième partie du document.

Communications

À la suite de l'adoption du plan d'action triennal par le Bureau de l'OIIQ, une lettre d'information a été envoyée en juillet 2006 à toutes les directrices et responsables des soins infirmiers des établissements de santé du Québec, afin de les inviter à participer à l'une des deux rencontres d'information qui auront lieu en novembre 2006.

Au cours des trois années visées par ce plan d'action, l'OIIQ utilisera ses outils de communication pour renseigner les membres sur divers aspects de l'implantation du PTI :

- *CIBLE*, pour donner des renseignements sur la mise en place du PTI ;
- *Le Journal*, pour donner de l'information complémentaire ou des réponses à des questions soulevées dans le cadre de l'implantation du PTI ;
- *Perspective infirmière*, pour analyser certains aspects du PTI au regard de besoins décelés au cours de l'implantation.

Rencontres d'information - Novembre 2006

Deux rencontres d'information à l'intention des directrices et responsables des soins infirmiers (DSI), des présidentes des conseils des infirmières et infirmiers (CII), des gestionnaires en soins infirmiers (GSI) et des présidentes des commissions infirmières régionales (CIR) auront lieu en novembre 2006 (le 14 à Québec et le 16 à Montréal). Elles auront pour but de présenter la norme de documentation du PTI ainsi que le plan d'action triennal et de favoriser les échanges. Dans le cadre des travaux actuels de réorganisation des soins, il est important que les DSI, les CII, les GSI et les CIR saisissent toute la signification et la portée du PTI dans la pratique quotidienne.

Publications - Automne 2006

Outre le présent document, l'OIIQ diffusera deux autres documents à l'automne 2006 :

- ***Le plan thérapeutique infirmier : La trace des décisions cliniques de l'infirmière***

Adopté par le Bureau de l'Ordre, ce document à caractère normatif s'adresse à l'ensemble des infirmières. Il présente la notion de « plan thérapeutique infirmier » et la norme de documentation qui s'y rapporte. Il sera transmis à l'ensemble des infirmières en novembre 2006. Le document sera également accessible sur le site Web de l'OIIQ par la suite. Ce document sera aussi disponible en version anglaise.

- ***L'intégration du plan thérapeutique infirmier à la pratique clinique – Document de soutien à la formation et à l'implantation***

Ce document à caractère pédagogique vise à soutenir l'intégration du PTI dans la pratique. À l'aide d'exemples dans divers contextes de pratique, il explicite la notion de « plan thérapeutique infirmier » et situe le PTI par rapport à d'autres outils de documentation liés à la planification des soins, tels le plan de cheminement clinique ou le plan d'intervention interdisciplinaire. Ce document s'adresse aux infirmières qui auront à l'enseigner, que ce soit en milieu clinique ou en milieu de formation. À cet effet, il est accompagné d'un cédérom contenant des documents de soutien pédagogique. Il sera distribué aux DSI, aux CII et aux conseillères en soins infirmiers en décembre 2006. Les infirmières intéressées pourront se le procurer au Centre de documentation de l'OIIQ, où il sera mis en vente dès sa parution.

Tournée des établissements de santé - Hiver et printemps 2007

À la suite de la diffusion du document normatif à l'ensemble des infirmières, une tournée des établissements de santé se fera en 2007. Par cette activité, l'OIIQ vise à rencontrer le plus grand nombre possible d'infirmières dans leur milieu de pratique, afin de favoriser une meilleure compréhension du PTI et de faciliter ainsi son intégration à la pratique clinique.

Les rencontres, d'une demi-journée, seront organisées avec la collaboration des DSI, des RSI et des associations d'établissements.

Programme de formation continue de l'OIIQ

Des sessions de formation sur le PTI seront offertes aux infirmières dans le cadre du programme de formation continue de l'OIIQ. Cette formation, d'une journée, permettra aux conseillères en soins infirmiers, aux monitrices cliniques et aux infirmières de se familiariser avec la notion de PTI en vue de l'intégrer à la pratique clinique.

Lancée dans le cadre du Congrès 2006 de l'OIIQ, cette formation sera donnée dans diverses régions du Québec. Le plan d'action prévoit 15 sessions en 2006-2007, 20 en 2007-2008 et 15 en 2008-2009, ce qui représente un total de 50 sessions en trois ans.

Diffusion d'outils cliniques ou pédagogiques

Le plan d'action prévoit aussi la diffusion d'outils cliniques ou pédagogiques, entre autres des exemples supplémentaires, pour soutenir les établissements de santé dans l'implantation du PTI.

Ces outils pourront être conçus tout au long du processus d'implantation dans le cadre des activités prévues au plan triennal. À cet effet, l'OIIQ établira des collaborations avec des milieux cliniques intéressés à s'impliquer dans l'élaboration de tels outils.

Lorsque cela sera possible et pertinent, ces outils seront accessibles aux infirmières sur le site Web de l'OIIQ.

Rencontre avec l'OIIAQ et information aux autres ordres professionnels concernés

Les infirmières auxiliaires étant directement concernées par le PTI, l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec (OIIAQ) sera informé rapidement à l'automne 2006 des orientations relatives au PTI et du plan d'action triennal établi pour son implantation. L'OIIQ collaborera avec les représentants de l'OIIAQ afin que ses membres obtiennent toute l'information qui leur sera utile, selon les besoins qu'il aura cernés, pour leur contribution à la réalisation du PTI.

De plus, les autres ordres professionnels dont les membres exercent en interface avec les infirmières seront informés par la transmission du document normatif sur le plan thérapeutique infirmier ou dans le cadre de rencontres d'information et d'échange.

Autres actions de l'OIIQ

L'OIIQ a communiqué ou prendra contact avec les diverses instances concernées de près ou de loin par le PTI, entre autres :

- les commissions infirmières régionales rattachées aux agences de la santé et des services sociaux, dans le but de les sensibiliser aux besoins en formation des infirmières sur le PTI ;
- le comité ministériel de normalisation du MSSS, en juin 2006, afin que le formulaire du PTI soit disponible à compter de l'automne 2006 ou le plus rapidement possible ;
- les conseils d'agrément, afin qu'ils puissent tenir compte de la norme de documentation du PTI dans le cadre de la révision en cours des normes d'agrément ;
- les responsables des cadres normatifs des systèmes d'information clinique, afin de pouvoir y intégrer le PTI.

Enfin, l'OIIQ annoncera l'implantation du PTI et l'introduction de la norme de documentation s'y rapportant à la directrice de la planification et des soins infirmiers au ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), à l'exécutif de la Fédération des infirmières et infirmiers du Québec (FIQ) et autres associations syndicales représentant des infirmières, ainsi qu'aux associations d'établissements suivantes :

- Association québécoise des établissements de santé et de services sociaux (AQESSS)
- Association des établissements privés conventionnés (AEPC)
- Association des résidences et des centres d'hébergement privés du Québec (ARCPQ)
- Association des centres jeunesse du Québec
- Association des établissements de réadaptation en déficience physique du Québec (AERDPQ)
- Association des établissements de réadaptation en déficience intellectuelle du Québec.

INDICATEURS POUR LE SUIVI DE L'IMPLANTATION

Le plan d'action triennal propose diverses actions afin de soutenir les établissements de santé dans leur démarche d'implantation du PTI. Elles sont présentées dans cette section sous forme d'indicateurs, dont les DSI pourront s'inspirer pour élaborer leur propre plan d'action, tout en les adaptant au contexte et aux besoins de leur établissement de santé. Par exemple, des DSI souhaiteront amorcer l'implantation en ciblant d'abord certaines unités ou services, alors que d'autres préféreront implanter le PTI dans l'ensemble des unités et des services en même temps mais par étapes.

L'important, c'est que le PTI soit intégré à la pratique clinique dans tout l'établissement au 1^{er} avril 2009, c'est-à-dire que tous les clients aient un PTI à leur dossier et qu'ils soient tous conformes à la norme de documentation.

Deux types d'indicateurs sont proposés pour guider le processus d'implantation et en assurer le suivi au cours des trois phases du plan d'action triennal.

Indicateurs liés aux actions relevant des milieux cliniques

Ces indicateurs définissent les actions à réaliser et permettent ainsi de marquer les étapes menant aux résultats escomptés. Le plan d'action triennal propose les indicateurs suivants :

Indicateurs liés aux actions relevant des milieux cliniques	Démarrage 2006-2007	Implantation 2007-2008	Consolidation 2008-2009
• Plan d'implantation du PTI, élaboré et adopté avec la collaboration des chefs de programmes, le cas échéant	Mars 2007		
• Conseillères en soins infirmiers formées	25 %	100 %	
• Infirmières informées	50 %	100 %	
• Infirmières auxiliaires informées	50 %	100 %	
• CMDP informé	✓		
• CM informé	✓		
• Comité des formulaires (ou équivalent) avisé	✓		
• Formulaire du PTI disponible dans les unités ou services	25 %	100 %	
• Infirmières formées		50 %	100 %

Indicateurs de résultats

Ces indicateurs sont définis relativement au résultat escompté, soit l'intégration du PTI à la pratique clinique. Ils permettent ainsi de déterminer où l'on se situe à différentes étapes de la démarche d'implantation. Le plan d'action triennal propose deux indicateurs, dont la progression pourrait être la suivante :

Indicateurs de résultats	Démarrage 2006-2007	Implantation 2007-2008	Consolidation 2008-2009
• Proportion des clients ayant un PTI dans leur dossier	–	50 %	100 %
• Proportion des PTI conformes à la norme de documentation	–	50 %	100 %

SUIVI DE L'IMPLANTATION ET BILAN AU 31 MARS 2009

L'OIIQ effectuera un suivi tout au long de la mise en œuvre du plan triennal. Ce suivi se fera à partir de l'information découlant des diverses actions menées par l'OIIQ au cours de cette période ainsi que des données recueillies auprès des milieux cliniques. Entre autres, les indicateurs énoncés à la section précédente serviront à dresser un bilan au terme de chaque phase d'implantation.

Un bilan final sera établi en mars 2009. Par la suite, l'intégration du PTI à la pratique clinique fera l'objet de vérifications par le Bureau de surveillance de l'exercice infirmier dans le cadre des activités d'inspection professionnelle.

Signification des sigles :

CII : conseil des infirmières et des infirmiers

CIR : commission infirmière régionale

CM : conseil multidisciplinaire

CMDP : conseil des médecins, dentistes et pharmaciens

DSI : directrice de soins infirmiers

ES : établissement de santé

FC : formation continue

GSI : gestionnaire en soins infirmiers

PTI : plan thérapeutique infirmier

RSI : responsable de soins infirmiers

TABEAU I

PLAN D'ACTION TRIENNAL POUR L'IMPLANTATION DU PTI DANS LES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ	
OIIQ	ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ (ES)
DÉMARRAGE : 2006-2007	
<p>BUR 04* > adoption de la norme et du plan d'action triennal</p> <p>05 > information : MSSS</p> <p>07 > lettre aux DSI, CII et CIR : annonce du plan triennal</p> <p>09 > présentation au comité de normalisation du MSSS > information : FIIQ</p> <p>10 > rencontre avec OIIAQ</p> <p>11 > mise en ligne plan d'action triennal site Web OIIQ > diffusion document normatif/PTI ensemble inf. > 2 rencontres DSI/CII/GSI/CIR (Mtl – Qc) > info : ordres concernés > information : Associations d'établissements > information aux conseils d'agrément</p> <p>12 > diffusion du document pédagogique/PTI > suivis dans CIIBLÉ</p> <p>02 > info aux resp. cadres normatifs SI</p> <p>11 à 03 > formation/PTI – Programme FC OIIQ</p> <p>01-03/2007 > tournée des ES</p>	<p>11 à 01 > élaborer et adopter un plan d'implantation du PTI avec la collaboration des chefs de programme, le cas échéant</p> <p>11 à 03 > former 25 % des conseillères en soins infirmiers sur le PTI > informer 50 % des infirmières > informer 50 % des infirmières auxiliaires > informer le CMDP > informer le CM > aviser le comité des formulaires (ou équivalent) > diffuser le formulaire dans 25 % des unités/programmes</p>
IMPLANTATION : 2007-2008	
<p>04-12/2007 > tournée des ES (suite)</p> <p>2007-2008 > formation/PTI – Programme FC OIIQ > suivis dans CIIBLÉ</p>	<p>> former 75 % des conseillères en soins infirmiers sur le PTI > informer le reste des infirmières et des infirmières auxiliaires > former 50 % des infirmières > formulaire disponible dans 100 % des unités/programmes</p> <p>■ Intégration du PTI à la pratique clinique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • PTI au dossier 50 % clients • 50 % des PTI conformes à la norme de documentation
CONSOLIDATION : 2008-2009	
<p>2008-2009 > formation/PTI – Programme FC OIIQ > suivis dans CIIBLÉ</p> <p>03 > bilan d'implantation vs ES</p>	<p>> former le reste des infirmières</p> <p>■ Intégration du PTI à la pratique clinique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • PTI au dossier 100 % clients • 100 % des PTI conformes à la norme de documentation
2009-2010	
1^{er} avril 2009 : PTI intégré à l'inspection professionnelle	1^{er} avril 2009 : PTI intégré à la pratique clinique

* Les chiffres en gras indiquent la période ou le moment (mois, année) où l'action ou l'activité est prévue ou réalisée.

En amont des milieux cliniques, le plan triennal vise l'intégration du PTI dans l'ensemble des programmes de formation infirmière initiale dès l'année scolaire 2007-2008. Cette partie du document définit les principales actions qui seront menées par l'OIIQ au cours de la période 2006-2009 et propose des indicateurs visant à soutenir l'intégration du PTI à la formation infirmière donnée dans les établissements d'enseignement. Le tableau II (p. 19) fournit un aperçu chronologique des éléments du plan d'action qui concernent directement les professeures et les enseignantes. Le suivi de l'implantation du PTI dans les établissements d'enseignement est évoqué brièvement à la fin de cette partie.

ACTIONS DE L'OIIQ

Plusieurs mesures que l'OIIQ mettra en œuvre au cours de la période visée par le plan triennal concernent les professeures en sciences infirmières et les enseignantes en soins infirmiers. Elles sont décrites brièvement dans cette section.

Communications

Tout au long de l'application du plan d'action triennal, l'OIIQ diffusera de l'information sur divers aspects de l'implantation du PTI en utilisant ses outils de communication avec les membres :

- *Le Scribe*, pour fournir des renseignements sur le PTI qui concernent les professeures et les enseignantes ;
- *Le Journal*, pour donner de l'information complémentaire ou des réponses à des questions soulevées dans le cadre de l'implantation du PTI ;
- *Perspective infirmière*, pour analyser certains aspects du PTI au regard de besoins décelés au cours de l'implantation.

Rencontre avec les responsables des programmes de formation infirmière - Juin 2006

Le 9 juin 2006, l'OIIQ a présenté aux responsables des programmes de formation infirmière les orientations relatives au PTI ainsi que les grandes lignes du plan d'action triennal 2006-2009 pour son implantation.

Publications - Automne 2006

Outre le présent document, les professeures et les enseignantes disposeront de deux publications concernant le plan thérapeutique infirmier :

- ***Le plan thérapeutique infirmier : La trace des décisions cliniques de l'infirmière***
Ce document à caractère normatif sera envoyé à l'ensemble des membres, en novembre 2006, encarté dans le *Journal*. Il sera également accessible sur le site Web de l'OIIQ à compter de ce mois.
- ***L'intégration du plan thérapeutique infirmier à la pratique clinique – Document de soutien à la formation et à l'implantation***
Ce document à caractère pédagogique sera envoyé à l'ensemble des professeures en sciences infirmières et des enseignantes en soins infirmiers dès sa parution en décembre 2006.

Ces documents, qui sont décrits à la p. 8, seront aussi en vente au Centre de documentation de l'OIIQ dès leur parution.

De plus, toutes les étudiantes en sciences infirmières ou en soins infirmiers qui sont inscrites dans un programme de formation initiale recevront un exemplaire du premier document mentionné précédemment, en janvier 2007. Par la suite, les étudiantes de première année le recevront en même temps que les documents *Perspectives de l'exercice de la profession d'infirmière* et *Code de déontologie des infirmières et des infirmiers*.

Tournée des consortiums - Hiver et printemps 2007

La tournée des consortiums, à la suite de la diffusion du document normatif *Le plan thérapeutique infirmier : La trace des décisions cliniques de l'infirmière* à l'ensemble des infirmières, aura lieu entre janvier et juin 2007. Par cette activité, l'OIIQ vise à rencontrer le plus grand nombre possible de professeures et d'enseignantes, afin de favoriser une meilleure compréhension du PTI et de sa portée en vue d'en faciliter l'intégration à la formation infirmière.

Les rencontres, d'une demi-journée, seront organisées avec la collaboration des responsables des consortiums.

Programme de formation continue de l'OIIQ

Des sessions de formation sur le PTI conçues à l'intention des professeures et des enseignantes seront offertes dans le cadre du programme de formation continue de l'OIIQ. Cette formation, d'une journée, vise à leur permettre de se familiariser avec la notion de « plan thérapeutique infirmier » en vue de l'intégrer à la formation infirmière.

Lancée dans le cadre du Congrès 2006 de l'OIIQ, cette formation sera donnée dans diverses régions du Québec. Le plan d'action prévoit 20 sessions en trois ans. Des frais minimums seront exigés.

Diffusion d'outils cliniques ou pédagogiques

Les professeures et enseignantes auront également accès aux outils cliniques ou pédagogiques qui pourront être diffusés au cours de l'implantation du PTI. Dans la mesure du possible, ces outils seront mis en ligne sur le site Web de l'OIIQ.

Autres actions de l'OIIQ

L'OIIQ a communiqué ou communiquera avec les instances concernées par la formation infirmière, entre autres :

- le ministère de l'Éducation, des Loisirs et du Sport (MELS), afin de lui demander d'apporter les modifications nécessaires au programme cadre 180.A0 ;
- les directeurs d'études des collèges, afin de les sensibiliser aux besoins en formation des enseignantes liés à l'implantation du PTI ;
- la division du Québec de l'Association canadienne des écoles de soins infirmiers (ACESI-QC) et l'Association des enseignantes et des enseignants en soins infirmiers des collèges du Québec (AEESICQ).

INDICATEURS POUR LE SUIVI DE L'IMPLANTATION

En ce qui concerne les établissements d'enseignement, le PTI doit être intégré à la formation infirmière à compter de l'année scolaire 2007-2008 afin de mieux préparer les étudiantes qui se présenteront à l'examen professionnel après le 1^{er} avril 2009.

Trois indicateurs de résultats sont proposés pour le suivi d'implantation. Ces indicateurs définissent les résultats escomptés à chacune des phases du plan d'action triennal.

Indicateurs de résultats	Démarrage 2006-2007	Implantation 2007-2008	Consolidation 2008-2009
• Proportion des professeures et des enseignantes ayant abordé la notion de PTI dans la formation	100 %	100 %	100 %
• Proportion des professeures et des enseignantes ayant intégré le PTI dans leurs cours de formation initiale	–	100 %	100 %
• Proportion des professeures et des enseignantes ayant intégré le PTI dans la formation clinique en stage	–	100 %	100 %

Ces indicateurs permettent de vérifier, d'une part, dans quelle mesure la notion de « plan thérapeutique infirmier » aura été abordée par l'ensemble des professeures et des enseignantes à l'hiver 2007, une fois que les étudiantes auront reçu le document normatif sur le PTI et, d'autre part, le degré d'intégration du PTI dans la formation, à compter de l'année 2007-2008. Ces indicateurs seront opérationnalisés pour le suivi d'implantation.

SUIVI DE L'IMPLANTATION ET BILAN AU 31 MARS 2009

Le suivi d'implantation qui sera effectué par l'OIIQ tout au long de la mise en œuvre du plan triennal portera aussi sur les actions concernant les professeures et les enseignantes et fera appel à leur collaboration, afin de recueillir les données relatives aux indicateurs proposés au terme de chaque phase d'implantation.

Un bilan final sera établi en mars 2009. Le PTI fera partie des éléments évalués par l'examen professionnel de l'OIIQ à compter de la session de septembre 2009, ce qui fournira certaines indications sur son intégration à la formation infirmière.

Signification des sigles :

ACESI-QC : association canadienne des écoles de soins infirmiers – Québec

AEESICQ : association des enseignantes et enseignants en soins infirmiers
des collèges du Québec

EE : établissements d'enseignement

FC : formation continue

MELS : ministère de l'Éducation, des Loisirs et du Sport

PTI : plan thérapeutique infirmier

TABEAU II

PLAN D'ACTION TRIENNAL POUR L'IMPLANTATION DU PTI DANS LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT	
OIIQ	ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT (EE)
DÉMARRAGE : 2006-2007	
<p>BUR 04* > adoption de la norme et du plan d'action triennal</p> <p>06 > info resp. programmes vs plan triennal</p> <p>11 > demande MELS vs modif. 180.AO</p> <p>> mise en ligne plan action triennal – site Web OIIQ</p> <p>> diffusion doc. normatif</p> <p>> annonce et suivis dans Le Scribe</p> <p>> info DE des collèges vs besoins en formation</p> <p>> info ACESI-QC + AEESICQ</p> <p>> formation/PTI – Progr. FC OIIQ > Prof./enseign.</p> <p>12 > diffusion document pédagogique > Prof./enseign.</p> <p>01 > diffusion doc. normatif/PTI > étudiantes formation initiale</p> <p>01-03/2007 > tournée des consortiums</p>	<p>01 à 03</p> <ul style="list-style-type: none"> • PTI abordé dans la formation par 100 % prof./enseign. concernées
IMPLANTATION : 2007-2008	
<p>04-06/2007 > tournée des consortiums (suite)</p> <p>2007-2008 > formation/PTI – Progr. FC OIIQ > Prof./enseign.</p> <p>> suivis dans Le Scribe</p> <p>10 > diffusion doc. normatif/PTI > étudiantes 1^{re} année</p>	<p>04 à 06</p> <ul style="list-style-type: none"> • PTI abordé dans la formation par 100 % prof./enseign. concernées <p>■ Intégration du PTI à la formation – Année scolaire 2007-2008</p> <ul style="list-style-type: none"> • PTI intégré dans les cours – formation initiale par 100 % prof./enseign. • PTI intégré dans le cadre des stages par 100 % prof./enseign.
CONSOLIDATION : 2008-2009	
<p>2008-2009 > formation/PTI – Progr. FC OIIQ > Prof./enseign.</p> <p>> suivis dans Le Scribe</p> <p>10 > diffusion doc. normatif/PTI > étudiantes 1^{re} année</p> <p>03 > bilan d'implantation vs EE</p>	<p>■ Intégration du PTI à la formation – Année scolaire 2008-2009</p> <ul style="list-style-type: none"> • PTI intégré dans les cours – formation initiale par 100 % prof./enseign. • PTI intégré dans le cadre des stages par 100 % prof./enseign.
2009-2010	
<p>Septembre 2009 : PTI intégré à l'examen professionnel</p>	<p>1^{er} avril 2009 : PTI intégré à la formation</p>

* Les chiffres en gras indiquent la période ou le moment (mois, année) où l'action ou l'activité est prévue ou réalisée.

Le plan triennal vise l'intégration du PTI à la pratique par l'ensemble des membres de l'OIIQ. Complémentaire aux deux premières parties du document, cette partie définit les actions de l'OIIQ qui s'adressent à l'ensemble des infirmières. Le tableau III (p. 23) donne un aperçu chronologique des éléments du plan d'action triennal qui les concernent. Des aspects généraux du suivi de l'implantation du PTI sont abordés brièvement en conclusion.

ACTIONS DE L'OIIQ

Certaines actions menées par l'OIIQ sont de nature générale et s'adressent à l'ensemble des membres de l'Ordre. Cette section présente sommairement ces mesures, dont certaines ont été décrites dans la première partie, car elles s'appliquent aussi aux établissements de santé.

Communications

Le plan d'action triennal pour l'implantation du PTI sera annoncé officiellement dans le cadre du Congrès 2006 de l'OIIQ.

Par la suite et tout au long de la mise en œuvre du plan d'action, l'OIIQ utilisera ses outils de communication avec les membres pour diffuser de l'information sur divers aspects du PTI :

- *Le Journal*, pour fournir de l'information complémentaire ou des réponses à des questions soulevées dans le cadre de l'implantation du PTI ;
- *Perspective infirmière*, pour analyser certains aspects du PTI au regard de besoins décelés au cours de l'implantation.

Publications - Automne 2006

Le document à caractère normatif *Le plan thérapeutique infirmier : La trace des décisions cliniques de l'infirmière* sera envoyé à l'ensemble des membres, en novembre 2006, encarté dans *Le Journal*. De plus, l'ensemble des infirmières aura accès au document traitant du plan triennal dans le site WEB de l'OIIQ. Le document à caractère pédagogique sera en vente au Centre de documentation à compter de sa parution en décembre 2006.

Programme de formation continue de l'OIIQ

Les sessions de formation sur le PTI offertes aux infirmières dans le cadre du programme de formation continue de l'OIIQ s'adressent à l'ensemble des membres. Rappelons que cette formation, d'une journée, vise à permettre aux infirmières de se familiariser avec la notion de « plan thérapeutique infirmier » en vue de l'intégrer à leur pratique clinique (voir p. 8).

Soutien téléphonique et électronique

Un soutien téléphonique et électronique sera assuré tout au long de la période de mise en œuvre du plan triennal, afin de faciliter l'implantation du PTI.

La Direction du développement et du soutien professionnel assurera, par l'intermédiaire du Service de consultation professionnelle, la première ligne auprès de l'ensemble des membres.

514 935-2501 ou 1 800 363-6048 ou inf@oiiq.org

Un soutien aux membres sera aussi offert par les conseillères du Bureau de surveillance de l'exercice infirmier dans le cadre des activités liées à son mandat.

La Direction scientifique et la Direction des affaires externes assureront la deuxième ligne du soutien téléphonique et électronique.

Dans le cadre du suivi de l'implantation, la Direction scientifique se penchera, avec la collaboration des directions concernées, sur les questions soulevées et les difficultés exprimées au cours des consultations.

SUIVI DE L'IMPLANTATION ET BILAN AU 31 MARS 2009

Le suivi de l'implantation du PTI auprès de l'ensemble des membres de l'Ordre sera fondé sur l'information découlant des diverses actions menées par l'OIIQ au cours de la période visée par le plan d'action triennal, tels le soutien téléphonique et électronique, les rencontres, la formation continue, etc. Cette information sera combinée à celle qui aura été recueillie auprès des établissements de santé et des établissements d'enseignement au terme de chaque phase d'implantation.

Un bilan final sera établi en mars 2009. Outre l'information obtenue dans le cadre du suivi de l'implantation, il comprendra les données d'un sondage effectué auprès des infirmières afin de vérifier l'application de la loi 90 dans leur pratique et, plus particulièrement, l'intégration du PTI à la pratique clinique. Le rapport final sera présenté au Bureau de l'OIIQ en décembre 2009.

TABLEAU III

PLAN D'ACTION TRIENNAL POUR L'IMPLANTATION DU PTI PAR L'ENSEMBLE DES INFIRMIÈRES	
OIIQ	
DÉMARRAGE : 2006-2007	
BUR 04*	> adoption de la norme et du plan triennal
2006-2007	> soutien téléphonique et électronique
11	> annonce et suivis dans Le Journal
	> formation/PTI – Programme FC OIIQ
	> diffusion doc. normatif/PTI > ensemble des infirmières
IMPLANTATION : 2007-2008	
2007-2008	> soutien téléphonique et électronique
	> formation/PTI – Programme FC OIIQ
	> suivis dans Le Journal
CONSOLIDATION : 2008-2009	
2008-2009	> soutien téléphonique et électronique
	> formation/PTI – Programme FC OIIQ
	> suivis dans Le Journal
01	> sondage auprès infirmières vs loi 90 et PTI
03-06	> bilan plan triennal > BUR 12-2009
2009-2010	
1^{er} avril 2009 : PTI intégré à l'inspection professionnelle	

* Les chiffres en gras indiquent la période ou le moment (mois, année) où l'action ou l'activité est prévue ou réalisée.

TABLEAU-SYNTHESE

PLAN D'ACTION TRIENNAL 2006-2009 POUR L'IMPLANTATION DU PLAN THERAPEUTIQUE INFIRMIER	
ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ (ES)	
OIIQ	ES
DÉMARRAGE : 2006-2007	
<p>BUR 04* > adoption de la norme et du plan d'action triennal</p> <p>05 > information : MSSS</p> <p>07 > lettre aux DSI, CII et CIR : annonce du plan triennal</p> <p>09 > présentation au comité de normalisation du MSSS > information : FIIQ</p> <p>10 > rencontre avec OIIAQ</p> <p>11 > mise en ligne plan d'action triennal site Web OIIQ > diffusion doc. normatif/PTI ensemble inf. > 2 rencontres DSI/CII/GSI/CIR (Mtl – Qc) > info : ordres concernés > information : Associations d'établissements > information aux conseils d'agrément</p> <p>12 > diffusion du document pédagogique/PTI > <i>suivis dans</i> CIIBLE</p> <p>02 > info aux resp. cadres normatifs SI</p> <p>11 à 03 > formation/PTI – Progr. FC OIIQ</p> <p>01-03/2007 > tournée des ES</p>	<p>11 à 01 > élaborer et adopter un plan d'implantation du PTI avec la collaboration des chefs de programme, le cas échéant</p> <p>11 à 03 > former 25 % des conseillères en soins infirmiers sur le PTI > informer 50 % des infirmières > informer 50 % des infirmières auxiliaires > informer le CMDP > informer le CM > aviser le comité des formulaires (ou équivalent) > diffuser le formulaire dans 25 % des unités/programmes</p>
IMPLANTATION : 2007-2008	
<p>04-12/2007 > tournée des ES (suite)</p> <p>2007-2008 > formation/PTI – Progr. FC OIIQ > <i>suivis dans</i> CIIBLE</p>	<p>> former 75 % des conseillères en soins infirmiers sur le PTI > informer le reste des infirmières et des infirmières auxiliaires > former 50 % des infirmières > formulaire disponible dans 100 % des unités/programmes</p> <p>■ Intégration du PTI à la pratique clinique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • PTI au dossier 50 % clients • 50 % des PTI conformes à la norme de documentation
CONSOLIDATION : 2008-2009	
<p>2008-2009 > formation/PTI – Progr. FC OIIQ > <i>suivis dans</i> CIIBLE</p> <p>03 > bilan d'implantation vs ES</p>	<p>> former le reste des infirmières</p> <p>■ Intégration du PTI à la pratique clinique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • PTI au dossier 100 % clients • 100 % des PTI conformes à la norme de documentation
2009-2010	
<p>1^{er} avril 2009 : PTI intégré à l'inspection professionnelle</p>	<p>1^{er} avril 2009 : PTI intégré à la pratique clinique</p>

* Les chiffres en gras indiquent la période ou le moment (mois, année) où l'action ou l'activité est prévue ou réalisée.

PLAN D'ACTION TRIENNAL 2006-2009 POUR L'IMPLANTATION DU PLAN THÉRAPEUTIQUE INFIRMIER

ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT (EE)		TOUTES LES INFIRMIÈRES
OIIQ	EE	OIIQ
	DÉMARRAGE : 2006-2007	
<p>BUR 04 > adoption de la norme et du plan d'action triennal</p> <p>06 > info resp. programmes vs plan triennal</p> <p>11 > demande MELS vs modif. 180.A0</p> <p>> mise en ligne plan action triennal – site Web OIIQ</p> <p>> diffusion doc. normatif</p> <p>> <i>annonce et suivis dans</i> Le Scribe</p> <p>> info DE des collègues vs besoins en formation</p> <p>> info ACESI-QC + AEESICQ</p> <p>> formation/PTI – Progr. FC OIIQ</p> <p>> Prof./enseign.</p> <p>12 > diffusion document pédagogique</p> <p>> Prof./enseign.</p> <p>01 > diffusion doc. normatif/PTI</p> <p>> étudiantes formation initiale</p> <p>01-03/2007 > tournée des consortiums</p>	<p>01 à 03</p> <ul style="list-style-type: none"> • PTI abordé dans la formation par 100 % prof./enseign. concernées 	<p>BUR 04 > adoption de la norme et du plan d'action triennal</p> <p>2006-2007 > soutien téléphonique et électronique</p> <p>11 > <i>annonce</i> et suivis <i>dans</i> Le Journal</p> <p>> formation/PTI – Progr. FC OIIQ</p> <p>> diffusion doc. normatif/PTI</p> <p>> ensemble des infirmières</p>
	IMPLANTATION : 2007-2008	
<p>04-06/2007 > tournée des consortiums (suite)</p> <p>2007-2008 > formation/PTI – Progr. FC OIIQ</p> <p>> Prof./enseign.</p> <p>> <i>suivis dans</i> Le Scribe</p> <p>10 > diffusion doc. normatif/PTI</p> <p>> étudiantes 1^{re} année</p>	<p>04 à 06</p> <ul style="list-style-type: none"> • PTI abordé dans la formation par 100 % prof./enseign. concernées <p>■ Intégration du PTI à la formation – Année scolaire 2007-2008</p> <ul style="list-style-type: none"> • PTI intégré dans les cours – formation initiale par 100 % prof./enseign. • PTI intégré dans le cadre des stages par 100 % prof./enseign. 	<p>2007-2008 > soutien téléphonique et électronique</p> <p>> formation/PTI – Progr. FC OIIQ</p> <p>> <i>suivis dans</i> Le Journal</p>
	CONSOLIDATION : 2008-2009	
<p>2008-2009 > formation/PTI – Progr. FC OIIQ</p> <p>> Prof./enseign.</p> <p>> <i>suivis dans</i> Le Scribe</p> <p>10 > diffusion doc. normatif/PTI</p> <p>> étudiantes 1^{re} année</p> <p>03 > bilan d'implantation vs EE</p>	<p>■ Intégration du PTI à la formation – Année scolaire 2008-2009</p> <ul style="list-style-type: none"> • PTI intégré dans les cours – formation initiale par 100 % prof./enseign. • PTI intégré dans le cadre des stages par 100 % prof./enseign. 	<p>2008-2009 > soutien téléphonique et électronique</p> <p>> formation/PTI – Progr. FC OIIQ</p> <p>> <i>suivis dans</i> Le Journal</p> <p>01 > sondage auprès infirmières vs loi 90 et PTI</p> <p>03-06 > Bilan plan triennal > BUR 12-2009</p>
	2009-2010	
<p>Septembre 2009 : PTI intégré à l'examen professionnel</p>	<p>1^{er} avril 2009 : PTI intégré à la formation</p>	<p>1^{er} avril 2009 : PTI intégré à l'inspection professionnelle</p>

